



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par le Women's Consortium of Nigeria, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme pour 2018 est « problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural »; et le thème de l'évaluation est « la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes ».

La Medical Women's Association of Nigéria (MWAN) propose qu'ONU-Femmes et, par extension, tous les groupes de femmes, soient utilisés comme vecteur pour résoudre les problèmes relatifs à l'égalité des sexes, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les enfants. Tous les groupes de femmes devraient :

- Inciter le gouvernement à promouvoir des législations et des mesures ;
- Inciter les organisations internationales pour ce qui concerne leurs domaines de compétence ;
- Intensifier la sensibilisation et l'éducation de la communauté aux questions touchant les femmes et les enfants ;
- Utiliser les groupes de femmes comme intermédiaires à travers lesquels les gouvernements peuvent mettre en œuvre leurs politiques touchant les groupes vulnérables dans les communautés rurales : les enfants, les personnes âgées et les veuves ;
- Explorer les domaines qui n'ont jusqu'ici été que peu traités.

---